

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Subvention 2015 - Association coordination nationale des présidents des conseils de développement - Convention - Décision

Monsieur JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créée depuis 2002, la Coordination nationale des conseils de développement, rassemble 60 conseils de développement, contribue à la promotion collective de la démocratie locale et à la mobilisation de la société civile. Assise sur l'échange d'expériences, elle a ainsi permis aux organisations locales d'évaluer leurs pratiques et d'améliorer leur collaboration au quotidien avec les collectivités qui les portent.

Afin de donner un statut juridique propre à assurer le développement de ses activités, a été créée, le 30 mars 2012, une association nationale des présidents de conseils de développement qui œuvre :

- * à la mise en réseau des différents conseils de développement,
- * à la mutualisation d'informations et aux échanges d'expériences,
- * à l'organisation régulière de rencontres nationales,
- * à la construction de partenariats avec différentes associations d'élus et d'acteurs du territoire.

Depuis sa création, l'association coordination nationale des présidents de conseils de développement a organisé plusieurs groupes de travail autour des « pôles métropolitains », de la réforme de la décentralisation ou d'évaluation du fonctionnement des conseils de développement en France.

L'ensemble de ces travaux a pu nourrir les productions de notre propre conseil qu'il s'agisse du parangonnage des modes de fonctionnement par exemple ou du travail sur la mise en place des métropoles qui mobilise particulièrement notre établissement.

L'association nationale des présidents de conseils de développement a ainsi contribué à enrichir la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) quant à l'implication de la société civile via les conseils de développement. Elle est également associée aux travaux sur la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTre). Elle impulse en outre des rencontres annuelles des Conseils de développement.

Pour 2015, elle s'est donnée pour feuille de route :

- de travailler sur la place et le rôle des conseils de développement dans la promotion de la démocratie participative avec notamment la mise en place des conseils de développement de métropoles nécessitant de revisiter les liens avec les autres instances participatives de l'échelle locale à régionale
- de susciter l'échange et la mutualisation sur les réflexions, pratiques et travaux des conseils de développement en particulier par le travail sur une plateforme collaborative, par l'organisation de conférences sur des sujets d'actualité, par l'animation d'un réseau des animateurs de conseils de développement.
- d'appuyer la formation et l'accompagnement des conseils de développement par le développement des partenariats avec des structures de formation proches des collectivités territoriales (Union nationale des acteurs et structures du développement local, Centre national de la fonction publique territoriale...), par des séances d'auto-formation...

Aujourd'hui, Bordeaux Métropole est sollicitée pour reconduire sa subvention pour l'exercice 2015, sur la base d'une contribution égalitaire des différents établissements publics soutiens à hauteur de 0,01 € par habitant soit 7200,49€, dans le cadre du budget de fonctionnement ci-après :

DÉPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT TTC	NATURE	MONTANT TTC
Charges salariales	50 000 €		
Loyer	11 000 €	Subvention Bordeaux Métropole	7200,49 €
Déplacements (participation à des évènements et journées de travail)	9 000 €	Autres subventions des Etablissements publics de coopération intercomunale et cotisations des présidents	97 799,51 €
Bureautique, télécommunication	1 800 €	Produits divers de gestion courante	250 €
Communication, publications, relations publiques, réceptions	5 000 €		
Dépenses d'équipement	500 €		
Finances, expertise comptable, assurance	1 650 €		
Projets	26 300 €		
TOTAL	105 250 €	TOTAL	105 250 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le dossier de demande de subvention transmis par l'Association nationale des présidents des conseils de développement,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les activités de l'Association nationale des présidents des conseils de développement s'inscrivent pleinement dans les compétences et politiques portées par Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : Une subvention de 7200,49€ est attribuée à l'Association nationale des présidents des conseils de développement afin de contribuer à son fonctionnement pour l'exercice 2015.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée fixant les modalités de versement de la contribution métropolitaine.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget principal de l'exercice en cours, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 200.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
le Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2015

M. ALAIN JUPPE